



Guéret, le 10 janvier 2017

Communiqué de presse

Vigilance à la mise aux normes d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP)

Il a été constaté que des appels téléphoniques d'individus se faisant passer pour des agents de la préfecture sont adressés depuis plusieurs jours aux exploitants d'ERP, sous menace de fermeture administrative de l'établissement et d'une amende de 45 000€.

Il est également proposé aux exploitants le passage d'un expert moyennant une somme de 2000 à 2500€.

Monsieur le Préfet de la Creuse informe qu'il s'agit d'une tentative d'escroquerie et qu'aucune suite ne doit être donnée à ces appels, qui n'émanent d'aucune administration.

Si vous faites l'objet de tels appels, veuillez le signaler au plus vite aux forces de l'ordre territorialement compétentes.